



## Règlement du Bike Day de la MJJS

1. **Être inscrit au plus tard pour le vendredi 3 mai.** L'enlèvement du dossard se fera le jour même après le passage au contrôle technique. Celui-ci devra être placé sur la potence du vélo.
2. **Chaque équipe peut être composée de 2 à 4 coureurs et être en possession de 2 à 4 vélos.** Ceux-ci ne pourront pas être remplacés par d'autres pendant la course.
3. **Chaque équipage disposera d'un stand de 9m<sup>2</sup>** qu'il aménagera lui-même.
4. En ce qui concerne les 4 et 6 heures, les différentes catégories seront les suivantes : De 12 ans à 15 ans, 16 ans à 20 ans, 21 ans à 26 ans et plus, équipe famille (Père, mère, Fils ou filles). Il faut impérativement être au minimum dans l'année de ses 12 ans pour être admis.
5. **Tous les vélos devront passer le contrôle technique une heure avant le départ de la course.** Celui qui ne serait pas en ordre pourra être remplacé par un autre vélo. Celui-ci sera représenté au contrôle technique au plus tard une demi-heure avant le départ.
6. Chaque participant doit avoir un **casque et des mitaines ou gants, ainsi que les coudes et genoux couverts.**
7. Chaque équipe gère le nombre d'heures ou de tours que chaque participant parcourt. A chaque changement de coureur de l'équipe, le témoin (bidon gourde avec bande orange) devra être transmis de l'un à l'autre équipier.
8. Il est interdit de toucher un autre participant intentionnellement sous peine de se voir disqualifier et d'arrêt de course. Il est interdit de jeter quelque chose en dehors de son stand. Il est interdit de cracher (fairplay de mise). Il est interdit de se ravitailler en roulant ainsi que d'avoir des casiers de bière dans les stands, ou toutes autres boissons alcoolisées. Il est interdit de rouler sous l'effet de l'alcool sous peine d'arrêt de course.
9. Chaque équipe peut réparer les vélos en cas de panne dans leur stand. Il sera possible d'obtenir du matériel de l'atelier mécanique de la MJ sous caution (carte d'identité).
10. Chaque équipe se charge de son ravitaillement personnel (eau, nourriture etc.). La MJJS disposera un ravitaillement en eau, biscuits, oranges, sur le parcours à hauteur du comptage.
11. Tout contentieux sera pris en charge par l'organisation et ses représentants.

**La MJ décline la responsabilité en cas de vol ou accident.**

**Signature des participants :**